



**PROCES VERBAL INTEGRAL  
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL  
du Mardi 29 Avril 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 29 Avril à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la Présidence de M. Grégoire BAILLEUX, Maire.  
La Séance a été publique.

**Etaient présents :**

M. Grégoire BAILLEUX, Maire, M. Thierry BLANGY, Mme Sheila ROUILLET, M. Jérôme NEVEU, Mme Marinette CORNE, M. Dominique HUETZ, Mme Valérie CHENEAU, Mme Nicole ARTH, Mme Corinne LECOMTE, M. Daniel SOLET, M. Alban DÉCOSSE, M. William BELHOMME, M. Daniel LE FOLL,  
*Mme Christine GUYON arrive à 18h10*

Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :**

Mme Patricia COREN

Convocation du 22 Avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Pouvoirs : 0

Votants : 14

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour.



- 1 Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 24 Mars 2025
- 3 Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations
- 4 SPL Chartres Aménagement : Augmentation de capital et Modification statutaire
- 5 Convention avec Chartres Métropole pour les sables de fonderie
- 6 Inventaire complémentaire de la biodiversité communale
- 7 Décision modificative n° 01 / Budget 2025
- 8 Attribution du marché de désimperméabilisation et renaturation des cours de l'école élémentaire et garderie
- 9 Jurés d'assises pour l'année 2026
- 10 Convention avec le Département pour l'accueil des allocataires du RSA
- 11 Accueil de personnes dans le cadre du Travail d'Intérêt Général
- 12 Informations diverses

**1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

M. HUETZ Dominique est désigné Secrétaire de séance.

**2 - APPROBATION DE LA SEANCE DU 24 Mars 2025**

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires ou des observations : Aucun

M. Belhomme demande si les votes « contre » ou « abstentions » ont bien été indiqués dans ce compte-rendu ? OUI

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 Mars 2025 :

**VOTE : POUR 11**

**CONTRE 0**

**ABSTENTION 2 (M. Le Foll et Mme Cheneau)**

Mme GUYON Christine arrive à 18h10

### **3 – DECISIONS DU MAIRE**

Monsieur le Maire informe que, depuis la dernière séance de Conseil Municipal, il a pris les décisions suivantes :

#### **Décisions d'ordre général**

N° de la décision	Date de la décision	Objet
13 / 2025	19.03.2025	RIO COUVERTURE : Maintenance annuelle des gouttières
14 / 2025	25.03.2025	GARDEN EQUIPEMENT : Tracteur tondeuse John Deere
15 / 2025	25.03.2025	QUEINNEC & FILS : Eclairage Mairie
16 / 2025	25.03.2025	ESVIA : Campagne de signalisation
17 / 2025	16.04.2025	QUEINNEC : Eclairage Maison des Associations

#### **Décisions relatives aux D.I.A. (Déclarations d'Intention d'Aliéner)**

N° de la décision	Date de la décision	Objet
02 / 2025	31.03.2025	DIA 12 rue du Maréchal Leclerc
03 / 2025	01.04.2025	DIA 3 rue de la Chenaie
04 / 2025	03.04.2025	DIA Rue Friaize
05 / 2025	10.04.2025	DIA 1 Rue Charles Péguy

### **4 – SPL CHARTRES AMENAGEMENT : AUGMENTATION DE CAPITAL ET MODIFICATION DES STATUTS**

Monsieur NEVEU, Adjoint aux finances, présente le dossier de Chartres Aménagement.

La SPL Chartres Métropole Aménagement a initié une procédure d'augmentation du capital. Le capital social de la société est actuellement composé de 5 852 actions représentant 5 852 000 €. Après augmentation, le capital serait composé de 9 113 actions représentant 11 400 363 €.

D'autre part, divers points des statuts font l'objet de modifications, consultables dans les documents transmis : Courrier d'information d'augmentation du capital social, Rapport du Conseil d'Administration, Nouveaux statuts, tableau comparatif de l'évolution des statuts.

*L'objectif de ces modifications serait de pouvoir augmenter les fonds propres de Chartres Aménagement et donc de pouvoir augmenter leur capacité d'emprunt.*

*L'augmentation de la valeur des actions nécessite que la commune soit contrainte de faire un versement complémentaire.*

*Lors des échanges, les membres du Conseil Municipal préfèrent reporter ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance. En effet, les documents transmis ne permettant pas répondre aux interrogations des élus, des renseignements complémentaires seront sollicités. Il sera demandé qu'un représentant de la SPL Chartres Aménagement puisse être présent lors de la prochaine séance, afin de répondre à nos questions.*

*A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal sont favorables au report de cette délibération.*

## **5 – CONVENTION AVEC CHARTRES METROPOLE POUR LES SABLES DE FONDERIE**

Dans le cadre de la poursuite de la reconversion de la friche industrielle SAMREV, la tranche n° 2 de dépollution extérieure du site comprend la gestion des tas de sables de fonderie situés sur ce site.

Conformément au plan de gestion de la dépollution et aux engagements de la commune vis-à-vis de l'Ademe, nous recherchons les solutions les plus conformes à la doctrine officielle concernant les sites pollués, qui favorise le traitement sur site et le réemploi dans l'économie circulaire des matériaux.

Suite à différents échanges avec les élus de Chartres Métropole, de la SPL Chartres Aménagement, et de leurs services, il en est ressorti que les sables de fonderie formant le tas n° 1 sont compatibles, sur le plan de la pollution et sur le plan mécanique, pour certains usages de réemploi comme matériaux routiers (guide CEREMA), dont la piste de l'aérodrome ou l'extension du parking de l'Illiade. En effet, après analyses, ceux-ci sont non pollués, ou bien en dessous du seuil limite autorisé pour l'utilisation ciblée. Leur évacuation du site de l'ancienne fonderie contribuerait à l'optimisation de la surface de cette friche pour l'implantation du futur parc photovoltaïque.

Une cession à l'euro symbolique permettra à la commune de réduire les coûts liés à la reconversion du site de l'ancienne fonderie. Le transport de ces sables depuis le site de l'ancienne fonderie vers le site défini par Chartres Métropole restera à la charge de la commune. Le coût de ce transport est inférieur à l'évacuation des sables en installations d'enfouissement classées.

Ce modèle économique est alors plus favorable pour la commune.

Ainsi, il est proposé de céder à Chartres Métropole, à l'euro symbolique, le tas de sables de fonderie n° 1.

*Monsieur Bailleux, Maire précise que le tas concerné représente environ 4 000 tonnes de déchets inertes.*

*Les autres déchets qui restent sur site devront être recouvert avec de l'argile.*

*Monsieur Blangy évoque qu'il est gêné par le principe que ces sables de fonderie puissent servir à l'extension du parking de l'Illiade. Monsieur Bailleux précise que ce parking serait aménagé entre le bâtiment de l'Illiade et les bois de Gasville-Oisème.*

*M. Le Foll précise qu'il faudra être vigilant lors du transport de ces sables : camions avec bâches, système d'arrosage des sables pour limiter les envols. Monsieur Bailleux indique que nous devons être vigilant lors de l'élaboration de notre cahier des charges pour imposer ce point.*

### **Délibération n° 2025-04.01**

#### **Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité**

- ☞ **APPROUVE** la cession du tas de sables n° 1 de l'ancienne fonderie, au profit de Chartres Métropole
- ☞ **PRECISE** que cette cession se fera à l'euro symbolique
- ☞ **PRECISE** que le transport de ces sables reste à la charge de la Commune
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette cession.

## **6 – INVENTAIRE COMPLEMENTAIRE DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE**

Pour faire suite à l'inventaire de biodiversité communal réalisé à Gasville-Oisème en 2023-2024, et afin d'approfondir les connaissances sur les espèces animales et végétales présentes dans le bois entre « Les Gripes et les Propylées », l'association Eure et Loir Nature propose de réaliser un inventaire complémentaire.

Une convention entre la commune de Gasville-Oisème et Eure et Loir Nature sera établie.

Cette prestation peut faire l'objet d'une subvention auprès du **C**ontrat **R**égional de **S**olidarité **T**erritoriale, à hauteur de 80 %.

*Ces parcelles ont été acquises par la commune en 1985, comportant un patrimoine naturel important par l'existence d'un ru. L'objectif initial était la protection des bruits de l'A11.*

*Le nettoyage des chemins a démarré. La gestion de ces parcelles pourrait ensuite être confié à l'association Eure-et-Loir Nature, par la mise en place d'une ORE (Obligation **R**éelle **E**nvironnementale).*

Monsieur Belhomme évoque le courrier qu'il a déposé en mairie concernant ces chemins : la remise en fonction de ces chemins pourrait nuire aux chasseurs car ces bois sont terrains de chasse. Le Maire n'ayant pas eu connaissance de celui-ci avant la séance du conseil municipal, M. Belhomme propose de ne pas voter ce point, sans que son avis de Président de l'amicale des chasseurs soit pris en compte. Il a bien compris que l'intention du Maire et de sa majorité est de nuire à l'autoroute (A154). Il s'oppose à ce principe et à ce système.

Monsieur Bailleux répond que le courrier de M. Belhomme sera étudié et recevra une réponse écrite. Il précise que la réalisation de cet inventaire, et la remise en état des chemins de ce secteur sont essentiels pour protéger le patrimoine naturel de la commune. Mieux ce patrimoine sera connu et mis en valeur, plus sa protection et sa défense auront du poids.

M. Décosse demande si cet inventaire se ferait, même si nous n'avons pas les subventions. M. Bailleux répond que nous nous sommes renseignés en amont.

#### **Délibération n°2025-04.02**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité**

12 voix POUR ; 1 ABSTENTION (M. Le Foll) ; 1 voix CONTRE (M. Belhomme)

☞ **APPROUVE** la réalisation d'un inventaire de biodiversité communal, en complément de celui déjà réalisé,  
☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir, ainsi que tous les documents en rapport avec cet inventaire.

☞ **SOLLICITE** une subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, au taux de 80 %

☞ **PRECISE** que le plan de financement retenu est le suivant :

Cout estimé du projet	HT	2 900 €
CRST 2025 (Région)	80 %	2 320 €
Reste à charge	20 %	580 €

#### **7 – DECISION MODIFICATIVE N° 01 / BUDGET 2025**

Inventaire complémentaire de la Biodiversité Communale dans le secteur des bois des Grippes :  
Le reste à charge pour la commune est de 580 €.

#### **Délibération n°2025-04.03**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité**

12 voix POUR ; 1 ABSTENTION (M. Le Foll) ; 1 voix CONTRE (M. Belhomme)

☞ **VOTE** la décision modificative suivante :

Article 2088 « Autres immobilisations incorporelles » : + 600 €

Article 2135 « installations générales » : - 600 €

#### **8 – ATTRIBUTION DU MARCHE DE DESIMPERMEABILISATION ET RENATURATION DES COURS DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET GARDERIE**

Monsieur BLANGY rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée le 27 Mars 2025 pour les travaux de « désimpermeabilisation et renaturation des cours de l'école élémentaire et de la garderie ».

La date limite de dépôt des offres était fixée au vendredi 18 avril 2025 à 12 h 00.

Le Cabinet GILSON, Maître d'œuvre, après avoir réalisé son analyse technique et financière des offres reçues, a proposé un classement.

Ce classement a été étudié par la Commission d'Appel, en date du 28 Avril 2025. Il est retenu comme suit :

Ordre Réception des offres	Entreprises	Valeur Technique 60 points	Prix des prestations 40 points	Note globale 100 points	Classement De l'offre
1	SAS PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT	47	36	83	1
2	IDVERDE Agence Orléans	45	29.28	74.28	4
3	PINSON PAYSAGE CENTRE	48	34.62	82.62	2
4	PARC ESPACE	42	35.43	77.43	3

*Monsieur BAILLEUX présente le calendrier des travaux : les gros œuvres auront lieu pendant l'été. Les plantations seront faites en fin d'année, l'entreprise Paysages Julien & Legault propose des ateliers pédagogiques avec les enfants.*

*M. Décosse propose que les parents d'élèves soient informés au plus vite, notamment par la distribution d'une information auprès des parents.*

*M. Bailleux précise que le projet sera présenté aux parents lors de la fête de l'école, le 20 juin 2025.*

#### **Délibération n° 25-04.04**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité**

*12 voix POUR ; 1 ABSTENTION (M. Le Foll) ; 1 voix CONTRE (M. Belhomme)*

☞ **ATTRIBUE** ce marché à la Société SAS PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT

☞ **INDIQUE** que les montants de l'offre retenue sont les suivants :

131 241.48 € HT : Tranche ferme

7 753.48 € HT : Prestation Supplémentaire éventuelle

138 994.96 € HT : TOTAL

☞ **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2025.

#### **9 – JURES D'ASSISES POUR L'ANNEE 2026**

L'arrêté préfectoral n° SP / Dreux n° 2025-05 du 04 Avril 2025 relatif à la répartition des jurés dans le département d'Eure et Loir prévoit que notre commune doit tirer au sort 3 personnes

Pour mémoire, sont exclues du tirage au sort les personnes de moins de 23 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

M. Belhomme se propose pour procéder au tirage au sort.

Les électeurs tirés au sort sont :

n° 965 : Mme SZABO (ESCROZAILLES), née le 29.03.1966

n° 376 : électrice décédée

n° 414 : Mme GONDOUIN (VOINSON Georgette, née le 05.03.1927

n° 382 : M. GANGNOLLE Jacky, né le 14.10.1958

#### **10 – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR L'ACCUEIL DES ALLOCATAIRES DU RSA**

Depuis le mois de juin 2024, notre département expérimente, sous l'impulsion du Président du Conseil Départemental, la **loi pour le plein emploi** du 18 décembre 2023.

Cette loi prévoit que les allocataires du RSA participent à **15 heures d'activités hebdomadaires**, modulables selon leurs besoins, pour faciliter leur réinsertion professionnelle, qui peuvent se faire en immersion dans les collectivités.

Ces périodes d'activité sont encadrées par les Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP).

Monsieur le Maire expose les catégories de personnes concernées par ce dispositif, ainsi que son objectif.

*Monsieur Solet demande combien d'agents peuvent être accueillis en même temps.*

*Monsieur Bailleux précise que nous sommes libres d'accueillir le nombre de personnes souhaitées, et que nous pourrions voir au cas par cas selon les effectifs et les besoins du moment.*

*Monsieur Belhomme évoque que le gain qui sera créé pour le bénéficiaire sera certainement une pénalité pour la personne qui l'encadre. Les élus répondent qu'il est important de pouvoir tendre la main aux personnes qui ont besoin d'effectuer ces missions.*

*Monsieur Bailleux précise que nous aurons la main sur les missions et les durées que nous pouvons proposer. Nous avons la possibilité d'arrêter ces accueils s'ils perturbent les services communaux.*

### **Délibération n° 25-04.05**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- ☞ **APPROUVE** la mise en place au sein de la commune de GASVILLE-OISEME du dispositif d'accompagnement vers l'emploi dénommé « période de mise en situation en milieu professionnel »
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de période de mise en situation en milieu professionnel et les documents subséquents
- ☞ **PRECISE** que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

## **11 – ACCUEIL DE PERSONNES DANS LE CADRE DU TRAVAIL D'INTERET GENERAL**

La commune de GASVILLE-OISEME a sollicité et reçu son habilitation auprès de l'Agence du Travail d'Intérêt Général et de l'Insertion Professionnelle (ATIGIP) dans le but de pouvoir accueillir des personnes devant réaliser des heures de Travail d'Intérêt Général.

Cette démarche permettra à des personnes ayant commis des infractions de réparer le dommage qu'ils ont causé en effectuant un travail, gratuit, au profit de la collectivité.

Notre rôle, en tant que tuteur, est l'aide à la réinsertion des personnes condamnées, mais aussi pour apporter un changement de regard sur la peine et sur ceux qui l'exécutent.

Nous proposons différentes missions : aux espaces verts, aux services techniques, et en surveillance des enfants sur le temps périscolaire.

Conformément à l'esprit de l'habilitation reçue, la commune de Gasville-Oisème a le droit d'examiner les profils des personnes proposées par l'ATIGIP, et de les valider en fonction des tâches à effectuer.

*Monsieur BAILLEUX indique donc, que, si des agents extérieurs sont présents dans les services, il peut s'agir soit de personnes accueillies dans le cadre des heures du RSA, ou bien dans le cadre des heures de TIG, ou bien tout simplement des stagiaires. Il demande donc qu'il n'y ait pas d'apriori en les rencontrant.*

*Mme ARTH indique qu'elle est sur la réserve pour un service aux écoles.*

*Monsieur BAILLEUX précise que nous avons indiqué nos réserves.*

*Monsieur DECOSSE demande si nous connaissons les infractions commises. Monsieur BAILLEUX répond que non, nous n'avons pas le droit de connaître les motifs. Cependant, le public pouvant prétendre à ce dispositif sont ceux qui sont condamnés à de petites peines (pas exemple, infraction routière, outrage, etc...).*

*Monsieur le Maire précise également que, en cas de soucis, même minime, par exemple des retards répétés, nous avons possibilité de mettre fin à l'accueil. Cependant, pour le bénéficiaire, il risque cependant que les heures de TIG non faites soient converties à une peine ferme.*

*Monsieur Bailleux conclu en disant que nous seront vigilants sur la réalisation de ces accueils, et précise qu'il est important de tendre la main, car nous pourrions tous être concernés.*

## **12. INFORMATIONS DIVERSES**

Le débroussaillage de différents bois a été réalisé.

L'ancienne ligne ferroviaire a été débroussaillée par SNCF, que nous remercions.

Monsieur Belhomme indique qu'il n'est pas content de la qualité du travail qui a été fait par la société qui est intervenue dans le secteur des Grippees.

## TOUR DE TABLE :

### M. BLANGY

Le bornage de la maison de l'ancienne fonderie a été réalisée ce matin, en vue de sa vente.

### M. NEVEU

Présente l'analyse financière réalisée par notre Conseiller aux Décideurs Locaux (Trésor Public), et les différents ratios.

### M. HUETZ

Il a représenté la commune à une réunion au Centre de Secours de Chartres-Champhol. L'objectif est d'avoir l'avis des communes sur les futurs recrutés (notamment des jeunes à partir de 16 ans).

Un administré a sollicité Synelva pour la mise en place de plaques empêchant de monter sur les poteaux électriques. Ces poses ont été réalisées.

### M. SOLET

Il indique que le volume de la sono, lors du trail de la Roguenette, était très élevée dès le matin. Il souhaite qu'on leur demande de prêter attention pour les prochaines éditions.

### Mme LECOMTE

Signale que ce week-end, il y avait beaucoup de bruits de véhicules, et des vitesses excessives, en raison du rassemblement de véhicules à l'Illiade.

Monsieur Bailleux avait prévenu la Gendarmerie, et il est allé rencontrer les responsables pour leur demander de respecter le code de la route.

### Mme CORNE

Indique que le Comité des Fêtes est créé.

La Présidente est Mme Joëlle LEGRAND.

### Mme ROQUILLET

Cérémonie du 08 Mai : les enfants de CM1-CM2 seront présents avec leur enseignante.

Un vin d'honneur sera ensuite servi à la maison des associations.

Réunion du Comité National d'Action Social (CNAS), permettant de faire les points sur les prestations auxquelles peuvent avoir droit les agents et les retraités.

18 Juin : visite au Sénat avec les jeunes du Conseil Municipal Jeunes.

*La séance est levée à 20 h 15*

Le Maire,  
**Grégoire BAILLEUX**

Le Secrétaire de séance,  
**Dominique HUETZ**

